



LIBERTE-EGALITE-FRATERNITE

**BONNIERES**

Site de la commune: <http://www.mairie-bonnières.fr>

## **Compte-rendu De La Réunion Du Conseil Municipal N°4 Du 7 Décembre 2020**

Le 7 Décembre 2020, à dix-huit heures et trente minutes, se sont réunis à la mairie, les membres du Conseil Municipal dûment convoqués par Madame BIZET Franciane, Maire, et sous sa présidence.

Etaient présents : Mesdames BERGHEAUD, DE BRACKELEIRE, DECAMP, HALIMI, HIBERTY, HUBERT, et Messieurs DANIEL, DELAPLACE, LAMASSET

Absent Excusé : Monsieur VIRIET

Secrétaire de séance : Monsieur LAMASSET

### **1°/ Rapport Annuel des services déchets de la CCPV :**

Madame Le Maire présente le rapport annuel des services déchets de la CCPV. Aucune observation n'est émise sur la présentation du rapport. Celui-ci est consultable en mairie ou via le site internet de la CCPV.

### **2°/ Revalorisation du loyer communal :**

En application du nouvel Indice de Référence des Loyers du 4ème trimestre 2020, le Conseil Municipal vote, à l'unanimité, l'augmentation du loyer qui passera à 399 € par trimestre à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021.

### **3°/ Fusion ADTO et SAO (associations départementales) :**

Le Conseil Municipal entérine, à l'unanimité, l'absorption de l'ADTO (*Association Départementale des Territoires de l'Oise*) par la SAO (*société d'Aménagement de l'Oise*) selon les termes du traité de fusion qui comporte les caractéristiques de ces deux associations. Pour information, la fusion est effective depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020.

Tous les contrats conclus précédemment avec l'ADTO au sein de la Société fusionnée « ADTO-SAO » sont maintenus dans les mêmes conditions.

Madame HUBERT, désignée comme représentante de la commune, siège au conseil d'administration.

#### **4°/ SE60 (Syndicat d'Energie de l'Oise) : Adhésion des EPCI :**

Madame le Maire expose que les Communautés de Communes des Lisières de l'Oise, du Pays de Bray et de la Picardie Verte, par délibération respective en date du 12 décembre 2019, du 21 janvier 2020 et du 13 février 2020, ont sollicité leur adhésion afin de transférer au syndicat deux compétences optionnelles : La maîtrise de la Demande en Energie et Energies Renouvelables (hors travaux) et la maîtrise d'ouvrage des travaux d'Investissements sur les installations d'éclairage public des zones d'activités économiques communautaires (hors maintenance)

Lors de son assemblée du 17 février 2020, le Comité Syndical du SE60 a approuvé l'adhésion de la Communauté de Communes des Lisières de l'Oise, de la Communauté de Communes du Pays de Bray et de la Communauté de Communes de la Picardie Verte et demande aux communes-membres de délibérer. Au vu de cet exposé, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, cette proposition.

#### **5°/ Convention de participation au service hivernal et au balayage communal :**

Madame Le Maire informe le Conseil Municipal que la convention de participation au service hivernal et au balayage communal arrive à son terme au 15 décembre 2020. Monsieur QUINOT, gérant de la ferme pour le compte de madame Isabelle DEGRAEVE, est appelé à quitter la commune au mois de juillet 2021. Compte tenu de cette information, le Conseil Municipal décide de reconduire la convention pour une durée d'un an avec madame DEGRAEVE, propriétaire de la ferme.

#### **6°/ Programmation et financement des travaux pour 2021 :**

- **Eclairage Public** : La 1<sup>ère</sup> tranche des travaux d'équipement d'ampoules à leds débutera le 1<sup>er</sup> trimestre 2021 pour un montant de 23 000 €.

- **Sécurité D133** : Afin de pouvoir procéder au projet de l'aménagement de la sécurité sur la D133, l'UTD de Songeons, compétente pour les routes départementales, a indiqué qu'il était fort recommandé de faire une étude préalable avant travaux afin d'avoir une vision globale des aménagements. Madame Le Maire rappelle au Conseil Municipal que cette étude, proposée par l'ADTO, n'avait pas été retenue par le Conseil Municipal lors de la précédente réunion compte tenu du coût engendré. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal demande à Mme Le Maire de se rapprocher d'un cabinet privé afin d'envisager des tarifs préférentiels. Le Conseil Municipal approuve cette demande à l'unanimité et demande qu'un nouveau devis soit établi et fasse ressortir le dispositif le mieux approprié moyennant un coût raisonnable.

- **Vidéo surveillance** : Madame le Maire propose au Conseil Municipal de relancer, en relation avec le Conseil Départemental, la vidéoprotection visant à prévenir les actes de malveillance sur la commune. L'installation de ce dispositif de vidéoprotection permettrait une prévention sur site et serait un instrument créateur de coopération avec les forces chargées de la sécurité publique. Le but étant de réduire le nombre de faits commis dans un objectif de sécurité communale. Ce projet avait été amorcé mais n'était jusque-là pas possible car le département vient seulement d'obtenir l'autorisation de visionner les caméras. Madame le Maire informe que le coût variera selon le nombre de caméras installées.

- **Ecoulement des eaux pluviales** : Pour la réalisation de ces travaux, Madame le Maire informe le Conseil Municipal que la commune peut être bénéficiaire d'un emprunt de 100 000 € sur 15 ans à un taux particulièrement intéressant. Madame Le Maire évoque d'importants problèmes d'écoulement des eaux pluviales qui entraînent des phénomènes d'infiltration chez certains propriétaires. Les travaux envisagés se feront rue par rue. Des devis ont été sollicités auprès de l'entreprise Oise TP pour avoir une idée du coût global. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal a désigné comme rues prioritaires : les rues de l'église, des potiers et des fermes. Il demande d'ouvrir le projet à la concurrence en contactant d'autres entreprises.

- **Travaux de gravillonnage** : Pour l'année prochaine, la réfection du chemin de la rue des fermes reliant la ferme de madame DEGRAEVE à la rue des fermes est relancée. Le Conseil Municipal demande que le chemin soit uniquement restauré et non gravillonné afin que cette voie ne soit pas utilisée comme itinéraire de délestage de la D133.

- **Seconde tranche de travaux à l'église** : Madame le Maire informe le Conseil Municipal que le Conseil Régional a participé au financement de la 1<sup>ère</sup> tranche en plus du département et de l'Etat. Cela a ainsi permis d'obtenir un subventionnement à hauteur de 80 % du HT des dépenses engagées. Ces 3 partenaires seront sollicités également en 2021.

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité l'ensemble du programme de travaux 2021 et autorise Madame Le Maire à faire les demandes de subventions auprès du Conseil Départemental, de la Préfecture, le Conseil Régional et autres partenaires éventuels.

Pour mémoire, certains projets déjà subventionnés au titre de 2020 comme la restauration des calvaires, l'électrification de la cloche de l'église, la remise en état de la toiture du préau de la mairie, la colonne du souvenir et l'ossuaire au cimetière seront poursuivis l'année prochaine. Des priorités seront dégagées si le budget d'investissement 2021 ne permet pas de financer de l'ensemble des projets. En ce qui concerne l'électrification de la cloche inscrite aux objets classés par la DRAC, le subventionnement sera aussi de 80 % de la dépense hors taxe.

## Questions diverses

- Quelques propriétaires ne peuvent pas obtenir de branchement pour la fibre optique ; notamment lorsqu'il y a eu une division de terrain. Ce problème a été remonté au SMOTHD (Syndicat Mixte Oise Très Haut Débit) qui vient de demander aux communes de recenser leurs problèmes à ce sujet.
- Un Syndicat Intercommunal de la Vallée Thérain (SIVT) vient d'être créé. Dans le cadre de sa mission, il a réalisé un diagnostic sur le Thérain, le résultat sera porté à notre connaissance dans le courant du premier trimestre 2021.
- Compte tenu des circonstances sanitaires, la cérémonie des vœux n'aura pas lieu.
- A la fin de la séance, la parole est donnée à Mr LATTEUX qui était présent pour savoir où en était la sécurité sur la D133. Celui-ci suggère l'installation d'un feu rouge asservi. Mme DECAMP, quant à elle, propose une caméra sur radar pédagogique. Ces propositions seront communiquées au chargé d'études.

Séance levée à 20h30,  
Le Maire, Franciane BIZET.

**Le Maire et son équipe Municipale vous souhaitent un Joyeux Noël et une Bonne Année.**

